

QUARTIER SUACOT

Quartier Suacot - Terre Sainte

Maîtrise d'ouvrage :

RSMAR



Quartier Suacot
97 448 SAINT-PIERRE cedex
e-mail : jeanjacques.glica@rsmar.re

Maîtrise d'Oeuvre :

Architecte mandataire :

Tand'M Réunion
13 ruelle Lallemand - 97410 Saint Pierre
T: 02 93 47 17 34
e-mail : louis@tand-m-architectes.com
web : www.tand-m-architectes.com



BET Structure :

EMCI
e-mail : emci.mickaelmadoure@emci.re

BET VRD :

Dauphinfra
e-mail : bet-dauphinfra@orange.fr

BET Fluides :

AIR
e-mail : a.toullec@darwin-concept.fr

BET QE :

Résiliens
e-mail : simon.chauvat@resiliens.re

Paysage :

AWE
e-mail : awe.paysage@gmail.com

Economiste :

CIEA
e-mail : ciea_contact@ciea.re

DCE

CCTP

LOT 09 - PLÂTERIE



Affaire : **R150-02**

MARS 2026

Ech.

EMETTEUR	PROJET	PHASE	TYPE	LOT	IDEN.	N° SERIE	INDICE
TMR	QSU	DCE	PDG	ARC	09	000019	1

9. PLÂTRERIE.....	2
9.1 GENERALITES.....	2
9.1.1 Consistance des travaux	2
9.1.2 Prescriptions générales	2
9.1.3 Prescriptions relatives aux matériaux, à la fabrication et mise en œuvre des ouvrages de plâtrerie... 3	3
9.1.3.1 Fabrication des ouvrages.....	3
9.1.3.1.1 Ossatures et suspentes métalliques.....	3
9.1.3.1.2 Ossature en bois.....	3
9.1.3.1.3 Pièces accessoires	3
9.1.3.2 Matériaux - Contrôle et qualité.	3
9.1.3.3 Hygrométrie des locaux	4
9.2 LIMITES DE PRESTATIONS	4
9.3 DESCRIPTION ET LOCALISATION DES TRAVAUX ET OUVRAGES DE PLÂTRERIE.....	4
9.3.1 Cloisons.....	5
9.3.1.1 Cloisons 72/48	5
9.3.1.2 Isolant 50 mm.....	5
9.3.1.3 Cloisons 98/62S	6
9.3.1.4 Isolant 60 mm.....	6
9.3.2 Encoffrements verticaux	6
9.3.2.1 Encoffrement courant.....	6
9.3.2.2 Isolant 50 mm.....	7
9.3.3 Doublages	7
9.3.3.1 Doublage FACADES en plaques de plâtre vissé sur ossatures	7
9.3.4 Plafonds non démontables	7
9.3.4.1 Plâtre sur ossature	7
9.3.4.1.1 Plâtre sur ossature – PLF100	7
9.3.5 Plafonds démontables	8
9.3.5.1 Dalle Minérale	8
9.3.5.1.1 Dalles Minérales 60x60 Acoustiques sur ossature apparente – PLF202	8
9.3.6 Protection / nettoyage / réception.....	8
9.3.6.1 Nettoyage en cours de chantier	8

9. PLÂTRERIE

9.1 GENERALITES

La présente notice concerne la description et localisation des travaux de :

PLÂTRERIE

Les travaux comporteront toutes les prestations et matériels nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des installations à réaliser au titre du présent lot.

Les spécifications techniques qui suivent complètent les spécifications communes à tous les corps d'état que l'Entreprise doit obligatoirement posséder et connaître.

9.1.1 Consistance des travaux

Les prestations du présent lot comprennent :

Les travaux de plâtrerie suivants :

- La fourniture et mise en œuvre de plafonds démontable ou non démontable ;
- La fourniture et mise en œuvre doublage ;
- La fourniture et mise en œuvre d'encoffrements et soffites ;
- Les ossatures primaires et secondaires y compris renforts et fixations ;
- Les travaux accessoires nécessaires au respect des règlements de sécurité ;
- Les profils d'arrêts de rives au pourtour des plafonds ;
- La protection des ouvrages adjacents ;
- Toutes les découpes, entailles et toutes sujétions pour réservation des différences corps d'état ;
- La protection anti-corrosive de tous les éléments métalliques ;
- Les échafaudages nécessaires à l'exécution des travaux ;
- Tous les ouvrages annexes nécessaires à une parfaite finition, notamment entraînée par le respect des joints de dilatation éventuels, couvre-joint éventuellement à la charge du présent lot ;
- Le nettoyage après les travaux ;
- Les renforts autour des luminaires (en liaison avec l'électricien) et leurs réservations suivant calepinage fourni par l'électricien. Idem pour les ouvrages de ventilation ;
- Les fixations nécessaires et les renforts seront étudiés durant la période préparation du marché. Aucune plus-value ne sera admise à ce propos, les entreprises faisant leur affaire des sujétions de pose et les fournitures des accessoires s'y rapportant.

9.1.2 Prescriptions générales

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux documents cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché ainsi qu'aux normes NF, NF-DTU et NF EN systématiquement applicables au présent marché.

Ces documents et normes ne sont donc pas rappelés dans le descriptif.

Lorsque des références figurent, elles sont destinées à attirer l'attention de l'Entrepreneur :

- Sur un document de parution récente qui aurait pu échapper à sa sagacité ;
- Sur un détail technique particulier, pour lequel le descripteur n'a pas voulu recopier intégralement un texte figurant dans des documents réputés connus de l'entreprise ;
- Sur une norme NF, NF-DTU ou NF EN dont l'application n'est pas imposée dans le présent marché.

NOTA IMPORTANT :

Les entrepreneurs seront tenus de s'assurer, avant la remise de leur offre, que les ouvrages prévus par le maître d'œuvre dans le descriptif ci-après répondent bien aux spécifications ci-dessus. Dans le cas contraire éventuel, l'entrepreneur fera par écrit les observations qu'il jugera utiles, et les joindra à son offre.

9.1.3 Prescriptions relatives aux matériaux, à la fabrication et mise en œuvre des ouvrages de plâtrerie

9.1.3.1 Fabrication des ouvrages

9.1.3.1.1 *Ossatures et suspentes métalliques*

Les ossatures métalliques seront des profilés en acier, avec ou sans profilés en alliage léger.

Ces profilés devront avoir subi avant mise en œuvre un traitement de protection contre la corrosion.

Les ossatures seront protégées contre la corrosion par galvanisation à chaud conformément à la norme NF A 36-321, classe de fabrication 1 ou 2 suivant plis et épaisseur, masse de revêtement de zinc correspondant au moins à la qualité Z 275.

Ces traitements devront répondre aux spécifications de l'article 5.4.3 du DTU 58.1.

9.1.3.1.2 *Ossature en bois*

Les ossatures en bois mises en œuvre en renfort pour charges lourdes, devront avoir été traitées insecticide et fongicide, et avec un traitement anti-termite complémentaire. La classe de traitement sauf indication spécifique est la classe IV. Lors de la mise en œuvre, toutes les coupes recevront un traitement complémentaire par double badigeon croisé de WOLMANIT ou similaire.

L'entrepreneur du présent lot devra prévoir ces ouvrages dans les prix unitaires de ses cloisons, aucune plus-value ne sera accordée pour ce poste. Les entrepreneurs des autres corps d'état prendront attache auprès du présent lot afin de faire connaître leurs besoins qui seront formalisés par un document graphique.

Les renforts donnés par les autres corps d'état sont sous la responsabilité du lot plâtrerie concernant les divers traitements obligatoires

9.1.3.1.3 *Pièces accessoires*

Toutes les pièces accessoires, visseries, etc., devront obligatoirement avoir été traitées contre l'oxydation par galvanisation à chaud, électro zingage, anodisation ou autre, selon le cas.

9.1.3.2 Matériaux - Contrôle et qualité.

Avant de passer commande de ses fournitures, l'entrepreneur fera approuver par le Maître d'Ouvrage, le Maître d'œuvre et le bureau de Contrôle, le type de cloison qu'il envisage de mettre en œuvre, il présentera des échantillons des cloisons, des divers accessoires et enduits.

L'ensemble des produits, plaques accessoires de fixations, ossatures utilisées seront en provenance d'un même fabricant.

Les produits proposés par l'entrepreneur devront être de classe M1 minimum et disposer de l'avis technique en cours de validité et des certificats d'essais conformes CERF – Cloisons.

Dans le choix de ses matériaux, l'entrepreneur devra s'assurer que les plaques disposent de garantie du fabricant concernant leur adaptation à un taux d'humidité relative supérieure à 90% soit H1 et qu'elles seront du type T.H.D (très haute dureté) pour résister aux chocs

Les cloisons devront avoir le marquage H1 – CE – NF attesté par le CSTB.

Dans tous les cas, le type de cloison proposé devra provenir d'un fabricant de qualité (qualification OPQCB) pouvant justifier non seulement de la qualification 2 210 + 224 mais également de la qualification professionnelle 434.

Les plaques de plâtre devront être protégées contre l'attaque des termites par un procédé agréé par le CSTB. Un certificat des garanties du traitement, par applicateur qualifié.

Les conditions de stockage et de manutention seront particulièrement surveillées, et toutes plaques abîmées ou mouillées seront écartées. En cas de non-respect de cette clause, la direction de chantier pourra demander le remplacement des plaques défectueuses, déjà mises en œuvre.

9.1.3.3 Hygrométrie des locaux

Une classification des locaux en fonction de leur hygrométrie est indiquée à titre d'exemple à l'article 4.5 du DTU 58.1 :

- Locaux à faible hygrométrie ;
- Locaux à forte hygrométrie ;
- Locaux à très forte hygrométrie.

Dans les locaux à forte et à très forte hygrométrie, les suspentes, ossatures et accessoires devront avoir subi un traitement renforcé ou super-renforcé contre la corrosion ou l'oxydation. L'entrepreneur devra pouvoir apporter la preuve de ces traitements avec toutes justifications à l'appui.

Les locaux du présent projet seront, selon le cahier du CSTB n°3567, classés EA (faible hygrométrie) à EC (très forte hygrométrie)

9.2 LIMITES DE PRESTATIONS

L'entreprise se reportera au CAHIER DES PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUS LES LOTS

9.3 DESCRIPTION ET LOCALISATION DES TRAVAUX ET OUVRAGES DE PLÂTRERIE

NOTA : selon le cahier CSTB n° 3567 locaux " EA à EC ". Les systèmes en plaque de plâtre qui seront mis en œuvre seront adaptés et conformes à ce classement.

Dispositions particulières relatives aux cloisons, encoffrements verticaux et doublages :

Compléments d'ossature pour les parements destinés à recevoir un carrelage ou autre parement d'habillage

Les montants sont également au droit des appareillages sanitaires (2 éléments verticaux par appareil), etc.

Étanchéité à l'air par joint souple en pied

Protection complémentaire dans les locaux humides : traitement des pieds d'ouvrage par marouflage d'une bande de pontage suivant prescription du fabricant.

Les isolants seront certifiés ACERMI et ISOLE

9.3.1 Cloisons

Prestation : Les travaux concernent la mise en œuvre de cloisons sèches de distribution et de séparation non porteuses avec incorporation d'un isolant

Matériaux : Cloison composée de parements en plaques de plâtre hydrofugées H1 vissées de part et d'autre sur ossature en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10° à entraxe maximum de 90 cm

Mise en œuvre : Mise en place de l'ossature réglage et vissage des parements, compris joints de dilatation, joints à l'enduit et bande de calicot, toutes découpes, déchets, ajustages, traitement des angles, renfort, ratissage général des parements et toutes sujétions conformes à l'avis technique et aux recommandations du fabricant y compris renforts verticaux de l'ossature en acier galvanisé pour éléments suspendus le cas échéant.

Conformément aux normes en vigueur, DTU 25.41, une protection par feutre bituminé **type 27S ou équivalent** de largeur suffisante pour dépasser après relevé, le niveau du sol fini de 2 cm environ doit être mise en œuvre.

La fixation des rails au sol est exécutée par pistoscellement, clouage par pointe acier ou par vis et cheville.

Elle comprendra toutes les sujétions de **désolidarisation anti vibratile vis-à-vis de la structure primaire du GROS ŒUVRE et de la CHARPENTE.**

Hauteur : Toute hauteur suivants plans et sauf indications complémentaires ci-après +/- 5 cm

Finition : peinture et /ou faïences

MODE DE MÈTRE : Au m² vides déduits

9.3.1.1 Cloisons 72/48

Localisation

RDC et R+1

Cloison séparative des douches des sanitaires Ho et Fe et vestiaire SG

Prestation : Fourniture et pose de cloison **de distribution**

Composition :

- épaisseur totale de la cloison : 72 mm

- largeur de l'ossature : 48 mm

- nombre et épaisseur de plaque par parement : 1 BA13

9.3.1.2 Isolant 50 mm

Localisation

Dito article avant

Épaisseur 50 mm

Isolant bio sourcé type METISSE rt ou équivalent.

Réaction au feu : B2-s1, d0 selon la norme EN 13501-1 derrière une plaque de plâtre

9.3.1.3 Cloisons 98/62S

Localisation

Cloisons de distribution des locaux

Prestation : Fourniture et pose de cloison **de distribution**

Résistance au feu : CF de paroi 1 h (Ei 60) mini

Indice acoustique : $Rw+C = 48$ dB min

Composition :

- épaisseur totale de la cloison : 98 mm

- largeur de l'ossature : 62 mm

- nombre et épaisseur de plaque par parement : 1 BA18 S

+ isolant 60 mm ci-après

9.3.1.4 Isolant 60 mm

Localisation

Voir article ci avant

Épaisseur 60 mm

isolant bio sourcé type METISSE rt ou équivalent.

Réaction au feu : B2-s1, d0 selon la norme EN 13501-1 derrière une plaque de plâtre
(Classement D produit nu)

MODE DE METRE : au m²

9.3.2 Encoffrements verticaux

Prestation : Fourniture et pose d'**encoffrements** en plaque de plâtre hydrofugée

Composition et mise en œuvre : Plaque(s) de plâtre type BA13 vissée(s) sur ossature en acier galvanisé fixée **avec incorporation d'un isolant**

Hauteur : Toute hauteur suivants plans et sauf indications complémentaires ci-après +/- 5 cm

Finition : peinture à charge du LOT PEINTURES

MODE DE METRE : au m²

9.3.2.1 Encoffrement courant

Localisation

Suivant plans

Épaisseur : 2 fois 13 mm + 48mm (ossature)

Résistance au feu : Ei30

Atténuation des bruits d'équipement : L_{an} dB (A) 31 dB

Indice acoustique : $Rw+C = 38$ dB

+ isolant 50 mm ci-après

MODE DE METRE : au m²

9.3.2.2 Isolant 50 mm

Localisation

Dito articles avant

Épaisseur 50 mm

isolant bio sourcé type METISSE rt ou équivalent.

Réaction au feu : B2-s1, d0 selon la norme EN 13501-1 derrière une plaque de plâtre
(Classement D produit nu)

MODE DE METRE : au m²

9.3.3 Doublages

9.3.3.1 Doublage FACADES en plaques de plâtre vissé sur ossatures

Localisation

Doublage de murs ossature bois - Suivant plans

Prestation : Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre hydrofugée

Composition et mise en œuvre : Plaque(s) de plâtre type B18 vissée(s) sur ossature en acier galvanisé fixée sur ossature primaire du **lot Charpente**

MODE DE METRE : au m²

Épaisseur : 1 fois 18 mm + 48 mm

Support : *ossature bois de façade légère*

MODE DE METRE : au m²

9.3.4 Plafonds non démontables

HSP et Plénum : Suivant plans

MODE DE MÉTRÉ : Au m²

9.3.4.1 Plâtre sur ossature

9.3.4.1.1 *Plâtre sur ossature – PLF100*

Localisation

En plafond sous rampant du R+1

Composition : **1 plaque de plâtre hydrofugée H1 BA13** vissée **sur fourrures** en acier galvanisé suspendues à la charpente de toiture

Support : **rampant de charpente bois**

Isolant : **A la charge du Lot 03 CHARPENTE COUVERTURE BARDAGES**

MODE DE METRE : au m²

9.3.5 Plafonds démontables

HSP et Plénum : Suivant plans

MODE DE MÉTRÉ : Au m²

9.3.5.1 Dalle Minérale

9.3.5.1.1 *Dalles Minérales 60x60 Acoustiques sur ossature apparente – PLF202*

Localisation

En plafond des locaux suivants :

RDC

A00PFL2	Poste de filtrage
B00PER3	Salle Officier de permanence
B00SER5	Serveur / SIC

Prestations : Fourniture et pose de plafond suspendu démontable en dalles minérales.

Matériaux : Panneau rigide autoportant en laine de verre haute densité. La surface visible en finition peinte et l'arrière des dalles est revêtu d'un voile de verre. Les bords sont enduits.

Dimensions : Bords A - 600 x 600 x 20 mm

Réaction au feu : A2-s1, d0 selon la norme EN 13501-1

Coefficient d'absorption acoustique : α_w 0.95

Durée de réverbération moyenne suivant norme NFS 31-080 de janvier 2006

Résistance à l'humidité (RH) : 95 %

Réflexion lumineuse : 85% pour le blanc

QAI : A+

Mise en œuvre : conforme aux prescriptions de la norme NFP 68 203-1&2 ; DTU 58.1

Ossature : Le plafond sera mis en œuvre sur une ossature porteuse apparente de type T24 mm et entretoises de même type dont la semelle affleurerait celles des porteurs sans surépaisseur.

Profil de finition en rive au droit des jouées le cas échéant

Support : Sous face de plancher BA

Finition : Usine – Blanc ou RAL de couleur au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant

MODE DE MÉTRÉ : Au m²

Exemple produit :

Focus A de chez Ecophon ou équivalent

9.3.6 Protection / nettoyage / réception

9.3.6.1 Nettoyage en cours de chantier

Localisation

POUR MÉMOIRE A inclure dans la valeur des prix unitaires

Nettoyage des locaux en fin de chaque intervention. Enlèvement des gravats, déchets, emballages liés au présent lot et évacuation à la décharge.

L'entrepreneur devra également mettre en place des protections provisoires à déposer les jours précédents la livraison. Il demeurera responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux.

FIN du Descriptif du Lot 09 Plâtrerie

Fait à Saint-Jean de la Blaquièrre,

Le 8 mars 2026

Rédacteur : Antoine GEOFFROY, CiEA